

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2020

**Rapporteur :
Monsieur Gilbert
GRAMOULLE**

N° 45

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020
(accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Liquidation de la régie cinéma - reprise de l'actif et du passif par la ville de Quimper

Suite à la dissolution de la régie cinéma actée par la délibération du conseil municipal du 27 juin 2019, le comptable a procédé aux opérations de liquidation de la régie.

Au vu du compte administratif et du compte de gestion au 31/12/2019, l'actif et le passif sont repris dans les comptes de la commune et viennent corriger les résultats du budget principal de la ville.

1. Les résultats

Les résultats cumulés de clôture de la régie Cinéma constatés au compte administratif et compte de gestion sont les suivants :

Section d'investissement (excédent) R/001	Section de fonctionnement (déficit) D/002
+ 80 306,85 €	- 36 099.02 €

Ces résultats sont repris dans les résultats de la ville et ont pour conséquence de corriger les excédents d'investissement et de fonctionnement de la manière suivante :

Ligne D001	Déficit d'investissement cumulé de la ville (DCM DU 22 /07/2020)	-12 877 828,92 €
Ligne R001	Excédent d'investissement cumulé (transfert de la régie cinéma)	+ 80 306,85 €
	Total corrigé	-12 797 522,07 €

Ligne R002	Excédent de fonctionnement 2019 reporté de la ville (DCM DU 22 /07/2020)	200 000,00 €
Ligne D002	Excédent d'investissement cumulé ((transfert de la régie cinéma)	- 36,099,02 €

	Total corrigé	163,900,98 €
--	----------------------	---------------------

C/1068 Autres réserves

Le compte 1068 Autres réserves, corrigé des régularisations sur les immobilisations et les subventions reçues (**points 2 et 3**), est transféré au bilan de la ville par opération d'ordre non budgétaire.

c/1068	Autres réserves (transfert de la régie cinéma)	10 000,00 €
c/1068	Régularisation suite aux opérations de liquidation sur les biens immobiliers (voir points 2 et 3 ci-dessous)	13 106,30 €
	Total	23 106,30 €

C/1021 Dotation

C/1021	Dotation	10 000,00 €
--------	----------	-------------

Celui-ci est transféré au bilan de la ville par opération d'ordre non budgétaire.

2. Les immobilisations corporelles

Sont repris dans l'actif de la ville de Quimper, les trois immobilisations suivantes :

N°INVENTAIRE	LIBELLE	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE
00500-2183-1	Vidéo-projecteur	7 050,14	7 050,14	0,00
00500-2183-7	Ordinateur portable	1 580,75	629,59	951,16
00500-2183-8	Ordinateur de Caisse	2 310,00	462,00	1 848,00

Les autres immobilisations ont fait l'objet d'une cession au nouvel exploitant ou ont fait l'objet d'une mise au rebut. Les reliquats constatés lors de la liquidation sont à régulariser par opérations non budgétaires en mouvementant le compte 1068 (autres réserves) :

Régularisations	Débit du compte 1068	Crédit du compte 1068
Sur- amortissement au compte 28181		29.53
Reliquat au compte 2183	0.23	
Reliquat au compte 2188	2913.81	
Total	2 914.04	29.53

Les subventions perçues

Seul le vidéoprojecteur des immobilisations repris dans l'actif de la ville, a bénéficié d'une subvention du centre national du cinéma. Cette subvention est reprise dans l'actif de la ville de Quimper.

N°INVENTAIRE	LIBELLE	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE
00500-2183-1	Subvention CNC / vidéoprojecteur	6 345	6 345	0,00

Le solde des subventions perçues sur des biens mis au rebus ou cédés au nouvel exploitant sont à amortir totalement et à sortir de l'actif en mouvementant le compte 1068 (autres réserves).

Régularisations	Débit du compte 1068	Crédit du compte 1068
Reliquat au compte 1311		13 263,01
Reliquat au compte 1313		527,01
Reliquat au compte 1312		2 200,79
Total		15 990,81

Ces régularisations sur les immobilisations et les subventions reçues viennent corriger le compte 1068 pour un montant de 13 106,30 € (voir point 1/ Les résultats).

3. Les restes à recouvrer (redevables et comptes rattachés)

Compte	Libellé	Montant brut
D/4111	Clients – amiable	36,00
D/46721	Clients- divers	1 125,79

Les créances des clients sont reprises dans l'actif du budget principal de la ville de Quimper.

4. Recettes à régulariser

Compte	Libellé	Montant brut
C/4718	Versement des régisseurs	262,52

Le titre de régularisation sera émis sur la ville de Quimper.

5. La trésorerie

Compte	Libellé	Montant brut
C/515	Comptes au trésor	43 308,56

La trésorerie a été reversée au budget principal de la ville de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, la reprise de l'actif et du passif de la régie cinéma dans les comptes du budget principal de la ville.